





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-23**

Séance publique du

9 février 2024

**Présidence de Eric CHEVALIER
Adjoint au Maire**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20240209- lmc1256854-DE-1-1 |
| Date de signature : 14/02/2024 |
| Date de réception : mercredi 14 février 2024 |
|  POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓  |

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Joëlle CANUET à Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Laure SCANDOLERA à Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S. Ressources Humaines &
Numérique
Département Ressources Humaines

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2024

Nomenclature : 4.1

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORTEUR : Madame Françoise COURANJOU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le tableau des effectifs constitue la liste de l'ensemble des emplois permanents (fonctionnaires stagiaires/titulaires et contractuels) ouverts budgétairement (pourvus ou non) de la collectivité

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs pour ajuster la répartition des grades vacants en fonction des évolutions de carrière, des besoins prévisionnels et des départs identifiés pour 2024.

1. Créations d'emplois aux tableaux des emplois et des effectifs budgétaires

Afin d'accompagner la mise en œuvre des politiques publiques, l'organisation des services évolue et s'accompagne soit du développement de certaines missions déjà existantes au sein des services de la Ville, soit de l'émergence de nouvelles activités.

Partant des enjeux auxquels la collectivité doit faire face, une réflexion a été engagée sur la meilleure adéquation entre les moyens (postes, compétences) et les objectifs. Malgré les efforts de rationalisation et d'optimisation des ressources actuelles, l'émergence de nouveaux métiers, la complexification de certaines activités et l'évolution de modes de gestion dans certains secteurs nécessitent la création d'emplois supplémentaires.

Afin de tenir compte des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services, il est proposé de créer et de définir les postes suivants. Ils pourront être pourvus par le biais de mouvements internes ou de recrutements externes.

Dans l'hypothèse où l'un des postes ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, le recrutement d'un contractuel est autorisé sur les articles L332-14, L332-8 et CDI du code général de la fonction publique. La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

- Un animateur sportif à la Direction des sports.

Description du poste : conçoit, anime et encadre des activités sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés (scolaires, périscolaires, adhérents CCAS, stages d'été, centres sociaux) dans un environnement sécurisé.

Cadre d'emploi: Educateur des activités physiques et sportives

- Un assistant administratif "assurance/comptabilité" à la Direction Etudes juridiques et contentieux.

Description du poste : assure l'accueil, renseigne le public spécifique et assiste le responsable de service pour le traitement des dossiers.

Cadre d'emploi: Adjoint administratif

- Deux agents de maintenance à la Direction des Sports.

Description du poste : exécute divers travaux d'entretien courant et de réparation des équipements sportifs couverts et de plein air, contrôle l'accès aux bâtiments et veille à la sécurité des locaux, des biens et des personnes.

Cadre d'emploi : Adjoint technique

- Un chargé d'opérations à la Direction patrimoine.

Description du poste : met en œuvre des projets de restauration des monuments inscrits ou classés au patrimoine, du recensement des besoins à la réception des travaux.

Cadre d'emploi : Assistant de conservation ou Attaché de conservation ou Rédacteur ou Attaché

- Trois agents de police municipale à la Direction Prévention et Sécurisation.

Description du poste : Contribue au maintien de l'ordre, de la sécurité et la salubrité publiques. Contrôle l'application des règles de police et exécute les directives données par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Cadre d'emploi : Agents de police municipale

- Un chef de service administratif « commerce et animations commerciales » à la Direction Gestion de l'espace public, commerce et artisanat.

Description du poste : conçoit et propose, dans son domaine d'expertise, un projet de service adapté à de politiques publiques multiples et complexes et en supervise la mise en œuvre.

Cadre d'emploi : Attaché

- Un directeur Ressources à la DGAS Infrastructures et Déplacements.

Description du poste : Afin d'accompagner l'ensemble des entités de la DGAS en matière administrative et financière, la direction Ressources, directement rattachée au DGA a pour vocation de piloter les missions supports: Administration Générale (Secrétariat général, Logistique, Gestion des ressources humaines, Marchés publics), Comptabilité /Finances/Contrôle de gestion, chauffeurs, information de proximité, secrétariat d' élu.

Cadre d'emploi : Attaché ou Ingénieur

Afin de tenir compte de ces besoins, la création des emplois budgétaires qui découlent de ces recrutements, interviendront au tableau des effectifs.

2. Ajustement des emplois au tableau des emplois et des effectifs budgétaires

Afin de tenir compte des besoins nécessaires au fonctionnement des services il convient de procéder à des ajustements aux tableaux des emplois et des effectifs.

2.1 Ajustement lié aux postes à pourvoir

Ces postes ouverts au plan de recrutement pourront être pourvus par le biais de mouvements internes ou de recrutements externes.

Dans l'hypothèse où l'un des postes ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, le recrutement d'un contractuel est autorisé sur les articles L332-14, L332-8 et CDI du code général de la fonction publique. La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

- Un chef de service administratif à la Direction de l'Espace public commerce.

Description du poste : conçoit et propose, dans son domaine d'expertise, un projet de service adapté à des politiques publiques multiples et complexes, puis en supervise la mise en œuvre.

Cadre d'emploi : Rédacteur ou Attaché

- Un gestionnaire administratif à la Direction Education, enfance, petite enfance.

Description du poste : applique et gère à partir de dispositifs (internes et externes) l'ensemble des processus administratifs dont il a la responsabilité, jusqu'à la production d'actes administratifs.

Cadre d'emploi : Adjoint administratif ou Rédacteur

- Un documentaliste à la Direction du Musée Granet.

Description du poste : chargé de tout ce qui documente les collections du musée (archives, dossiers d'œuvres ou ouvrages) et en assure la communication en interne, ainsi qu'aux chercheurs et au public.

Cadre d'emploi : Assistant de conservation

- Un instructeur droit des sols à la Direction de l'Urbanisme réglementaire.

Description du poste : instruit des dossiers relatifs au droit des sols dans le cadre de la réglementation, le respect et la mise en valeur du territoire patrimonial, urbain et paysager.

Cadre d'emploi : Rédacteur ou Technicien

- Un chef de département RH à la DGAS RH et numérique.

Description du poste : conçoit, propose et pilote les politiques RH et assure leur mise en œuvre à l'échelle de la collectivité (environ 2300 agents permanents).

Cadre d'emploi : Attaché ou Administrateur

- Un chef de projet conseil en organisation à la Direction Evaluation contrôle de gestion.

Description du poste : élabore et pilote la démarche de conseil en organisation et participe à la démarche d'optimisation interne et de pilotage.

Cadre d'emploi : Rédacteur ou Attaché

- Un gestionnaire de dispositif à la Direction Education, enfance, petite enfance.

Description du poste : coordonne et organise des actions, élabore les ressources éducatives et administratives pour les projets déployés dans les écoles, évalue les actions menées, aide au développement des partenariats en participant à la présélection des associations partenaires des appels à projets IDEAL.

Cadre d'emploi : Adjoint administratif ou Rédacteur

- Un surveillant de travaux à la Direction Espace verts, paysages et biodiversité.

Description du poste : contrôle et de suit la réalisation des travaux effectués par les prestataires de service dans le secteur relevant du patrimoine arboré, en vérifiant leur bonne exécution.

Cadre d'emploi : Agent de maîtrise ou Technicien

- Un gestionnaire administratif à la Direction Qualité de vie au travail.

Description du poste : en charge de la comptabilité et du suivi du budget du Handicap, lié à la convention avec le FIPHFP. Effectue l'accueil du service et délivre un 1^{er} niveau d'informations sur la mission du Handicap.

Cadre d'emploi : Adjoint administratif ou Rédacteur

- Un chargé de mission financement européens à la Direction Attractivité et coopération internationale.

Description du poste : met en œuvre, dans une dynamique de développement territorial, de mise en réseau et transversalité, la stratégie globale de relations internationales de la collectivité en intégrant les préoccupations d'ordre économique, social et culturel ; met les relations internationales au service de l'attractivité du territoire ; apporte aux services opérationnels de la collectivité et aux partenaires locaux une assistance technique au montage de projets de portée internationale dont il contribue à favoriser l'émergence.

Cadre d'emploi : Attaché

- Un dessinateur paysagiste à la Direction Espace verts, paysages et biodiversité.

Description du poste : matérialise les idées et les projets (par dessin, plans, maquettes, images 3 D...) de l'architecte- paysagiste, est amené à concevoir des aménagements paysagers en autonomie.

Cadre d'emploi : Technicien

- Un assistant fonctionnel DSI à la Direction Systèmes et réseaux.

Description du poste : Exécute divers travaux d'entretien courant et de réparation en suivant des directives ou d'après des documents techniques.

Cadre d'emploi : Adjoint technique ou Agent de maîtrise

- Un agent des formalités civiles à la Direction Services aux publics.

Description du poste : Assure à la fois l'accueil physique et téléphonique des usagers et l'instruction des opérations, dans le respect des règles et procédures juridiques du domaine concerné (état civil, funéraire..).

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

- Un secrétaire de direction à la Direction de l'Urbanisme réglementaire.

Description du poste : Assiste le directeur technique afin d'optimiser la gestion de ses activités et assure le suivi complet de son agenda et de certains dossiers.

Cadre d'emploi : Adjoint administratif

- Un webmaster à la Direction de l'Information et de la communication.

Description du poste : Anime du contenu éditorial sur les différents supports digitaux de la Ville (site internet, application mobile, newsletter, journaux électroniques d'information...).

Cadre d'emploi : Adjoint administratif ou Rédacteur

Afin de permettre l'anticipation des remplacements des départs prévus sur 2024, et de garantir la disponibilité du grade des agents encore présents dans nos effectifs, il convient de ventiler les emplois budgétaires vacants au tableau des effectifs comme suit :

8 créations :

- 1 grade d'administrateur
- 1 grade d'attaché principal
- 2 grades d'attaché
- 1 grade de rédacteur
- 1 grade de chef de police municipale
- 1 grade d'ingénieur général
- 1 grade d'ingénieur en chef

8 suppressions :

- 1 grade d'animateur principal de 2^{ème} classe
- 1 grade de conservateur du patrimoine en chef
- 2 grades de professeur d'enseignement artistique hors classe
- 1 grade d'infirmier en soins généraux
- 1 grade de brigadier-chef principal
- 1 grade d'assistant d'enseignement artistique
- 1 grade d'ingénieur hors classe

2.2 Ajustement lié aux évolutions de carrière

Afin de tenir compte des évolutions de carrières des agents liées à des changements de statut, de filière, des réussites à concours, des réintégrations ou intégrations de personnel, et dans l'hypothèse où l'un des postes ne serait pas pourvu par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, il convient d'autoriser le recrutement d'un contractuel sur les articles L332-14, L332-8 et CDI du code général de la fonction publique, sur les postes suivants. La rémunération de chacun des emplois est plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

- Un chargé de dispositif à la Direction Coordination éducation enfance petite enfance.

Description du poste : Met en œuvre les dispositifs dans le domaine concerné, répondant aux besoins des administrés, dans le respect du cadre juridique/technique/financier. Seconde le responsable de l'entité et le remplace si nécessaire dans les instances externes et internes (direction/direction générale).

Cadre d'emploi : Rédacteur

- Un technicien VRD à la Direction Travaux voirie.

Description du poste : Réalise et/ou pilote l'ensemble des études techniques liées à un projet d'infrastructures ou de réseaux.

Cadre d'emploi: Agent de maîtrise ou Technicien

- Deux agents animaliers à la Direction Réglementation citoyenne et cause animale.

Description du poste : Dispense les soins nécessaires au bien-être des animaux et participe à la propreté des lieux. Accueille et renseigne le public.

Cadre d'emploi: Adjoint technique

- Un enseignant musique au Conservatoire Darius Milhaud.

Description du poste : Enseigne de façon active et efficace la discipline dont il ou elle est spécialiste en n'omettant aucune des possibilités qui existent pour maintenir et développer son propre niveau artistique et pédagogique.

Cadre d'emploi: Assistant d'enseignement artistique ou Professeur d'enseignement artistique

- Un enseignant danse au Conservatoire Darius Milhaud.

Description du poste : Enseigne de façon active et efficace la discipline dont il ou elle est spécialiste en n'omettant aucune des possibilités qui existent pour maintenir et développer son propre niveau artistique et pédagogique

Cadre d'emploi : Assistant d'enseignement artistique ou Professeur d'enseignement artistique

- Un gestionnaire du SIG à la Direction Transformation numérique et développements.

Description du poste : Développe et suit les logiciels SIG des différents services.

Cadre d'emploi : Technicien

- Un chargé de relations publiques à la Direction du théâtre du Bois de l'Aune.

Description du poste : contribue au rayonnement du théâtre et à la conquête de nouveaux publics et non-publics en participant à l'élaboration de la politique des relations avec les publics et les programmes d'éducation et d'actions culturelles dont il ou elle pilotera la mise en œuvre.

Cadre d'emploi : Rédacteur

- Un chargé d'autorisations droits des sols à la Direction de l'Urbanisme réglementaire.

Description du poste : Assure l'analyse des dossiers ADS et avant-projets ADS et la formulation des avis techniques dans le domaine des servitudes, PPR, stationnement, accès, réseaux secs et humides, raccordements aux réseaux AEP, EU, EP, stockage des ordures ménagères, exposition aux risques naturels, développement durable...

Cadre d'emploi : Technicien ou Rédacteur

- Un régulateur propreté à la Direction de la Propreté.

Description du poste : Participe à la régulation des équipes du nettoyage dans le but d'optimiser l'organisation sur les sites à nettoyer.

Cadre d'emploi: Agent de maîtrise

- Un jardinier à la Direction Espaces verts paysages biodiversité.

Description du poste : Réalise et effectue l'entretien des espaces verts et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère des sites de la collectivité.

Cadre d'emploi: Adjoint technique

Afin de permettre ces évolutions, il convient de ventiler les emplois budgétaires vacants au tableau des effectifs comme suit :

28,8 créations :

- 4 grades de rédacteur
- 2 grades de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- 2 grades de rédacteur principal de 2^{ème} classe
- 4 grades d'adjoint administratif à 100% et un à 80%
- 5 grades d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 4 grades d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale
- 2 grades de chef de police municipale
- 4 grades d'ingénieur

29,15 suppressions :

- 1 grade d'attaché

- 1 grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à 100% et un à 15%
- 2 grades de brigadier-chef principal
- 1 grade de technicien principal de 1^{ère} classe
- 2 grades de technicien principal de 2^{ème} classe
- 4 grades d'adjoint technique
- 8 grades d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 10 grades d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

2.3 Ajustement lié à la Commission d'Avancement et Promotion Interne (CAPI)

Afin d'ajuster les créations de grades liées à la parution de récents décrets (décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 relatif à l'assouplissement des quotas de promotion interne et le décret n° 2023-1069 et n°2023-1070 entrés en vigueur au 1er décembre relatif à la carrière des agents et des directeurs de police municipale), il est demandé l'autorisation de créer les grades suivants :

- 1 grade rédacteur
- 1 grade rédacteur principal de 2e classe
- 2 grades technicien
- 10 grades attaché
- 3 grades d'ingénieur
- 1 grade bibliothécaire
- 1 grade assistant de conservation
- 1 grade de directeur principal de police municipale
- 1 grade de chef de service PM
- 1 grade de conseiller des APS

A l'issue des nominations qui interviendront au cours du premier semestre 2024, un réajustement entraînant la suppression de grades laissés vacants suite à ces nominations sera délibéré.

3. Recrutement d'un agent en contrat de projet dans le cadre de l'appel à projet "Eau et biodiversité 2023"

La demande d'aide déposée par la Ville d'Aix-en-Provence auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, pour mener à bien le projet "Trame noire fluviale aixoise et programme de réhabilitation écologique des promenades des bords de l'Arc et de la Torse" à la Direction Archéologie et Muséum, a été acceptée.

Aussi, il est envisagé de recruter par voie contractuelle un chargé de mission animation et pilotage de projet sur la base du contrat de projet selon les dispositions de l'article L332- 24 du Code Général de la fonction publique.

Ses missions seront :

- assurer la coordination entre les différents acteurs du projet ;
- rédiger une synthèse écrite et cartographique du travail des partenaires ;
- basculer des données naturalistes produites par les Bureaux d'études et le GCP dans Silène ;
- réaliser un travail d'analyse cartographique (stratégie foncière) ;
- définir les enjeux écologiques et les pistes de travail futures ;
- effectuer des sorties de terrains avec les partenaires ;

- réaliser le protocole et le suivi des papillons de jour au parc Christine Bernard et à la promenade des Milles avec un protocole standardisé (mai / juin / juillet), pour évaluer l'amélioration globale de la qualité des milieux ;
- participer aux activités du Muséum (manifestations, expositions, sciences participatives...)
- assurer un rôle de conseil et appui sur les sujets Biodiversité auprès de différents services de la Ville.

Le (la) candidat(e) percevra une rémunération afférente aux grilles indiciaires de catégorie A du cadre d'emploi des attachés entre l'IM 395/IB 444 et l'IM 678/IB 821, en fonction de son expérience et du diplôme détenu.

4. Mise à jour des besoins en vacances médicales de vaccinations au sein de la Ville

Le centre de vaccination de la Direction Santé Publique et Handicap propose des séances hebdomadaires de vaccination au cours desquelles il est proposé aux usagers deux types de vaccins :

- des vaccins du calendrier vaccinal français, gratuits ;
- des vaccins pour la prévention de maladies du voyage, payants dont la vaccination contre la fièvre jaune pour laquelle le centre est habilité par l'Agence Régionale de Santé PACA.

La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour les voyageurs se rendant dans différents pays d'Amérique du sud et d'Afrique. Cette vaccination n'est pas disponible en médecine de ville, car le législateur a limité l'offre vaccinale aux seuls centres de vaccination habilités vaccination anti-amarile par les ARS.

Cette organisation a pour effet que, dans notre région, la demande vaccinale est supérieure à l'offre et les usagers sont confrontés à des délais parfois importants pour l'obtention d'un rendez-vous.

Aussi, il semble important d'augmenter le nombre de rendez-vous disponibles dans le centre dans le but de réduire les délais d'attente qui peuvent dépasser un mois dans les périodes précédant les vacances scolaires.

Si une partie des vaccinations est effectuée par le Médecin-Directeur Santé publique et handicap, la ville emploie des médecins vacataires pour assurer les autres vacations et remplacer ce dernier durant ces congés. Ce besoin de 240 heures annuelles a précédemment été délibéré (décembre 2022).

Pour l'année 2024, il est proposé l'augmentation des vacations d'une demi-journée hebdomadaire supplémentaire, ce qui porterait le besoin à 520 heures annuelles.

Les médecins bénéficieront d'un contrat de travail en qualité de vacataires. Pour ce type d'intervention, la vacation se justifie par son caractère d'acte ponctuel et déterminé.

La rémunération des médecins vacataires interviendra, à terme échu, sur déclaration de la Direction Santé Publique et Handicap faisant état des vacations effectuées au taux précédemment fixé de 75 € brut de l'heure.

5. Renouvellement de mise à disposition - pour information

A compter du 1^{er} janvier 2024, la Ville d'Aix-en-Provence renouvelle la mise à disposition auprès du club handisport aixois, d'un agent municipal de catégorie B, à temps complet, contre remboursement des salaires et charges sociales.

Cet agent assure des fonctions d'éducateur des activités physiques et sportives.

Cette convention est établie pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **APPROUVER** la création au tableau des emplois et des effectifs budgétaires ;
- **APPROUVER** les ajustements du tableau des emplois et des effectifs liés aux mouvements de personnels ;
- **APPROUVER** le recrutement d'un chargé de mission animation et pilotage de projet en contrat de projet ;
- **DIRE** que l'incidence financière sera imputable aux budgets 2024 sur le chapitre 012 "Charge du Personnel et frais assimilés" qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **APPROUVER** les principes de rémunération des vacances médicales de vaccination gérées par la Ville tels que présentés ci-dessus ;
- **DIRE** que la dépense annuelle prévisionnelle des vacances médicales de vaccination pour l'année 2024 s'élèvera à 60 000 € (soixante mille euros) et s'effectuera sur le chapitre 012 "Charge du Personnel et frais assimilés" qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **APPROUVER** la mise à disposition d'un agent municipal de catégorie B, auprès du club handisport aixois.

DL.2024-23 - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE-

Présents et représentés : 55
Présents : 40
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

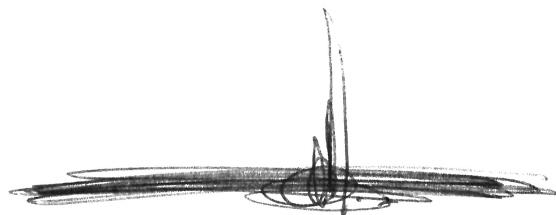
NEANT

N'ont pas pris part au vote

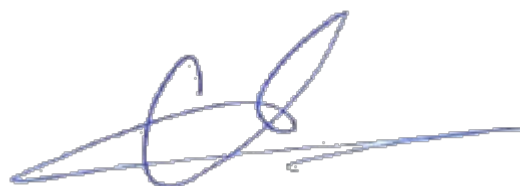
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 février 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



AIX en PROVENCE
LA VILLE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE

M.....
Educateur des activités physiques et sportives

Entre

LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE, représentée par son Maire, **Madame Sophie JOISSAINS**, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2021,

LE CLUB HANDISPORT AIXOIS, représenté par son Président, **Monsieur Xavier DURANTE**,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet et durée de la mise à disposition

La présente convention a pour objet la mise à disposition auprès du Club Handisport Aixois de **M.....**, Educateur Principal 1^{ère} classe des APS à temps complet, chargé d'assurer les fonctions d'éducateur des activités physiques et sportives.

La durée de la présente mise à disposition est fixée à trois ans, soit du **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027**, à titre onéreux.

La convention est renouvelable par reconduction expresse par période identique, la date anniversaire étant au 31 décembre 2027.

La présente convention pourra être résiliée à tout moment à l'initiative de la collectivité d'origine, de l'organisme d'accueil ou de l'agent concerné, moyennant un préavis de deux mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception aux différentes parties.

ARTICLE 2 : Conditions d'emploi

Le fonctionnaire est mis à disposition pour la durée hebdomadaire de travail des personnels du Club Handisport Aixois correspondant à une quotité de travail de (100 %).

Répartition des compétences et des charges entre organismes d'origine et d'accueil :

| THEMES | DECISION | PRISE EN CHARGE |
|---|---|---|
| Conditions de travail | Organisme d'accueil | |
| Congés annuels | Organisme d'accueil | Organisme d'accueil |
| Congés ordinaire de maladie | Organisme d'accueil | Organisme d'origine |
| Accident du travail et maladie professionnelle | Organisme d'accueil | Organisme d'origine |
| Formation demandée par l'organisme d'accueil | Organisme d'accueil | Organisme d'accueil |
| Congé longue maladie | Organisme d'origine | Organisme d'origine |
| Congé longue durée | | |
| Mi-temps thérapeutique | | |
| Congé formation | | |
| VAE | | |
| Bilan de compétences | | |
| Formation syndicale | | |
| Aménagement du temps de (notamment temps partiel) | | |
| Discipline | | |
| Evaluation | Organisme d'origine | Organisme d'accueil |
| Rémunération | Organisme d'origine | |
| Action sociale | Organisme d'accueil et/ou organisme d'origine | Organisme d'accueil et/ou organisme d'origine |
| Cumul d'emploi | Organisme d'origine après avis de l'organisme d'accueil | |

ARTICLE 3 : Rémunération

Le fonctionnaire mis à disposition continue à percevoir de la Ville d'Aix-en-Provence la rémunération et les primes correspondant à son grade.

Sous réserve du remboursement des frais professionnels effectué par l'organisme d'accueil, le fonctionnaire mis à disposition ne pourra percevoir aucun complément de rémunération.

Les prises en charge par les organismes d'accueil et d'origine découlant des dispositions précédentes sont fixées par l'article 6 du décret n° 2008-580 précité.

ARTICLE 4 : Remboursement

Le CLUB HANDISPORT AIXOIS rembourse à la Ville d'Aix-en-Provence la rémunération de l'intéressé, les primes et charges sur présentation d'un titre de recette émis par la Commune.

ARTICLE 5 : Contrôle et évaluation de l'activité

Un rapport sur la manière de servir de l'agent mis à disposition est établi, après un entretien individuel, par le responsable de l'organisme d'accueil sous l'autorité duquel il est placé. Ce rapport est transmis au fonctionnaire qui peut présenter des observations, puis à la collectivité d'origine qui établit la notation de l'intéressé.

ARTICLE 6 : Réintégration

Si au terme de la mise à disposition le fonctionnaire ne peut être réaffecté dans les fonctions qu'il exerçait à la Ville d'Aix-en-Provence, il sera placé dans l'un des emplois que son grade lui donne vocation à occuper.

ARTICLE 7 : Contentieux

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Marseille.

La présente convention sera

- Notifiée à l'intéressé,
- Transmise, accompagnée de l'arrêté de mise à disposition, au Représentant de l'Etat
- Ampliation adressée au Comptable de la collectivité

Fait à Aix en Provence, le
en 3 exemplaires

**Le Président
du Club Handisport aixois**

Le Maire d'Aix-en-Provence

Xavier DURANTE

Sophie JOISSAINS